ViteLu Lilas

Presse : N°117 L100/06 / ISSN : 2679-1293

Jeudi 24 juin 2021 N° 1762

AAH : UNE TRÈS GRANDE COLÈRE

Les députés souhaitaient faire évoluer le calcul de l'allocation adulte handicapé (AAH). Le gouvernement a bloqué le vote.

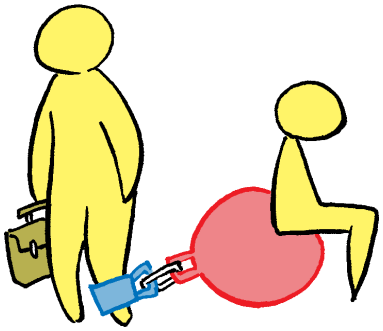

AAH ET VIE DE COUPLE

Depuis 1975, les personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas travailler ont le droit à une allocation. Son montant maximum est de 903,60 €. Pour les personnes qui vivent en couple, elle est calculée selon le salaire du conjoint. Si le conjoint (mari, femme…) gagne plus de 1 126 € par mois, l'AAH baisse. Si son salaire est de 2 270 € ou plus, la personne handicapée n'a plus d'AAH.

DÉPENDANCE

Depuis des années, les personnes handicapées et les associations demandent que le calcul de l'AAH soit individuel. Elles ne veulent plus avoir à choisir entre vivre en couple ou être autonome financièrement.

UNE HONTE !

Les députés, puis les sénateurs ont voté pour que l'AAH soit déconjugalisée (calculée sans le salaire du conjoint). Le 17 juin, le texte est revenu devant les députés en 2ème lecture. De droite, de gauche et certains du parti LREM étaient prêts à voter à nouveau pour la déconjugalisation. Mais le gouvernement est contre. La ministre chargée du Handicap a expliqué que la famille doit être solidaire, c'est comme cela que fonctionne la société. Elle a ajouté que cela poserait des problèmes informatiques. Elle a donc demandé un « vote bloqué » qui oblige à voter le texte du gouvernement, sans possibilité de le changer. De nombreux députés, de tous les partis, très en colère, ont quitté l'Assemblée, jugeant que c'était une honte. Pour eux, le rôle des élus n'est pas respecté. Cette réforme était très attendue par les personnes handicapées. Pour le député Stéphane Peu, on prend pour modèle la société d'avant 1965, quand la femme devait demander l'autorisation de son mari pour ouvrir un compte bancaire.

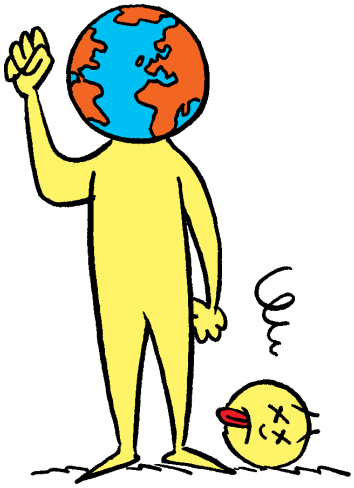

CLIMAT : FAIM, PAUVRETÉ, MALADIE…

Il y a urgence ! Un nouveau rapport sur le réchauffement climatique montre que les hommes pourraient ne pas survivre…

Des scientifiques et spécialistes de l'ONU ont réalisé une nouvelle étude sur le *changement climatique*. Les résultats vont être publiés dans un an, mais des journalistes ont déjà obtenu des informations. Elles disent que *« la vie sur Terre s'adaptera au changement climatique, en créant de nouvelles plantes, de nouveaux animaux… L'homme ne le peut pas.* » Les scientifiques alertent, même avec une augmentation de la température de plus de 1,5 °C seulement, les changements seront très graves : disparition des villes en bord de mer, forte augmentation de la pauvreté, manque d'eau, nouvelles maladies, disparition d'animaux et de plantes… Ces catastrophes ont déjà commencé. Les spécialistes appellent, en urgence, à changer notre façon de vivre et de consommer.

PAS REÇU !

C'est La Poste qui va envoyer les programmes des candidats.

Dimanche dernier, les Français ont été nombreux à ne pas voter lors des élections régionales et départementales. Une des explications qui ont été donnée est la mauvaise organisation. Des dizaines de milliers d'électeurs n'ont pas reçu les programmes des candidats pour faire leur choix. L'entreprise Adrexo avait été choisie par le gouvernement pour réaliser une partie de la distribution. Des programmes ont été retrouvés dans des poubelles, jetés en forêt… Pour le 2ème tour, dimanche, c'est La Poste qui va gérer tous les envois.

TRANSGENRE AUX JO

Pour la 1ère fois, une sportive transgenre va participer aux JO.

Laurel Hubbard est née garçon en Australie, en 1978. Mal dans son corps, elle a choisi de faire de l'haltérophilie, en espérant devenir plus masculine, mais cela n'a pas fonctionné. En 2012, elle a pris une décision importante : suivre un traitement médical pour devenir femme. Cet été, elle va devenir la première transgenre à concourir aux Jeux Olympiques. Critiquée, elle explique : « *Je respecte les règles, je ne suis pas là pour changer le monde, je veux juste être moi-même* ».

VIVRE ENSEMBLE COMME EN FAMILLE

Des jeunes, avec et sans handicap, ont décidé de partager leur vie de tous les jours en habitant ensemble. Dans cette colocation pas comme les autres, chacun défend l'entraide et la fraternité.

CRÉER UNE AUTRE FAMILLE

Dans la famille de Jérémie, tout le monde est très uni. Ils pensent qu'il ne faut jamais laisser quelqu'un seul face à ses difficultés. À 23 ans, après avoir trouvé un travail, Jérémie a souhaité quitter l'appartement parisien de ses parents pour avoir le sien. Mais c'était compliqué car Jérémie a un handicap et a besoin d'aide pour se lever du lit, faire sa toilette, s'habiller… Ses parents ont eu une idée : lui laisser leur appartement pour qu'il vive en colocation avec d'autres jeunes. Comme certains jeunes ont des difficultés à payer un loyer à Paris, ils leur ont fait une proposition : venir vivre dans la colocation en payant un petit loyer. En échange, ils s'engageaient à aider Jérémie dans sa vie de tous les jours. Songül, une amie de Jérémie, et d'autres jeunes ont tout de suite été très motivés par cette idée de colocation familiale.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Jérémie et Songül ont été rejoints par Darlène, Léo et Marie. Le matin, ils aident Jérémie à se préparer. Ensuite, c'est une accompagnatrice professionnelle qui l'emmène à son travail et le ramène chez lui le soir. À 19 h, les colocataires préparent le repas ensemble, mangent et aident Jérémie à prendre sa douche, à se coucher… Surtout, ils passent de bons moments ensemble, ils se racontent leur journée, se conseillent, rigolent… Par exemple, Darlène, originaire du Burundi, propose souvent de cuisiner de bons plats de son pays. Pour elle qui est loin de ses parents, il est très important de retrouver une ambiance familiale. Il n'y a pas de personnes aidées ou aidantes, tous défendent le partage, l'échange et la bonne humeur. Ils aiment aussi le sport et vont courir ensemble tous les samedis. Jérémie y participe

grâce à une joëlette (fauteuil pour faire du sport sur tout terrain). D'autres personnes les rejoignent pour partager leur joie de vivre.

AVENIR

Pour gérer cette colocation, la famille de Jérémie a créé l'association « *Fraterni'Team* ». Ils ont ainsi pu ouvrir une 2ème colocation solidaire qui fonctionne comme celle de Jérémie. Ils espèrent pouvoir créer d'autres lieux de vie aussi agréables pour tous.

PARALYMPIQUES : VOTONS !

Cet été, juste après les Jeux Olympiques (JO), ce seront les Jeux Paralympiques. Choisissez les 2 représentants du sport paralympique français !

JEUX PARALYMPIQUES ET PORTE-DRAPEAUX

Les Jeux Paralympiques sont les mêmes compétitions que les JO mais ils sont réservés aux sportifs en situation de handicap. Annulés en 2020 à cause du COVID, ils auront lieu cette année au Japon, du 24 juillet au 9 août pour les JO et du 24 août au 5 septembre pour les Paralympiques. Pour la première fois, il est proposé à tous de choisir les porte-drapeaux paralympiques de la France, c'est-à-dire les sportifs qui représenteront le pays (c'est un peu comme être capitaine de l'équipe de France). Pendant la fête d'ouverture des Paralympiques, ils seront devant toute l'équipe et porteront le drapeau français.

LE VOTE ET LES SPORTIFS

Tous ceux qui le souhaitent peuvent voter jusqu'au 30 juin pour choisir la Française et le Français qui seront porte-drapeaux. Les 7 sportifs proposés sont : Stéphane Houdet (tennis), Sandrine Martinet (judo), Perle Bouge (aviron), Nantenin Keita (athlétisme), David Smetanine (natation), Pierre Fairbank (athlétisme) et Souad Ghazouani (haltérophilie) ! Pour voter : *www.portonsledrapeau.fr*. Ce site permet aussi de mieux connaître ces sportifs.

ADIEU PHILOU

Philippe Vignolo, surnommé Philousports, est mort le 19 juin à l'âge de 49 ans. Ce passionné de sport et de jeux vidéos, en situation de handicap, s'était fait connaître sur Twitter avec sa page « Philousports ». Ses textes, vidéos et GIF (images animées), souvent pleins d'humour, plaisent beaucoup. Il était suivi par plus de 260 000 personnes.

EN IMAGE

Voici *une vidéo étonnante* qui mélange vélo acrobatique (Raphaël Chiquet) et musique classique (Orchestre des Pays de la Loire).

LiLavie
69 rue du Pont de Mayenne - 53000 LAVAL
Tél : 02 43 53 18 34 - Mail : asso.lilavie@orange.fr
Site : www.lilavie.fr
Directrice de publication : A. Jeanneau
Illustrateur : Domas